



ÉCOLE ARC-EN-CIEL
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2008

Séance tenue à 18h30 au 4265 Avenue Laval, Montréal

PRÉSENTS :

Thierry Arnold
Jean-Pierre Brie
Marc Croteau
Karine Desrochers
Nicolas Juillard
Barbara Lapierre
Lucie Poullas
Margaux St-Georges
Guy Surprenant
Geneviève Tremblay
Benoît Viens

INVITÉS :

Pierre Caron
Grant Collins
Patrick Coté

ABSENTS :

France Charlebois
Sylvie Colucci

Procès Verbal

1. Ouverture de séance à 18h30. Quorum atteint.

2. Période publique

Arc-en-Pressé

Geneviève Tremblay félicite le comité pour le travail accompli et trace l'historique des démarches du comité Arc-en-Pressé, ainsi que des décisions du CÉ.

Geneviève Tremblay affirme que l'Arc-en-Pressé se compose d'environ 1700 pages par semaine.

Pierre Caron rappelle les événements qui ont amené au coût de 20\$ facturé aux parents en début d'année, ainsi que les difficultés rencontrées :

1. Difficulté à obtenir les coupons réponses des parents. Par exemple pour le comité Ski'm plaît
2. Difficulté causée par la publication de l'Arc-en-Pressé électronique le mercredi.

Pierre Caron expose les recommandations du comité Arc-en-Pressé :

1. Offrir la version papier avec une option de retrait
2. Imposer un frais de 20\$, même après un retrait, afin d'éliminer l'argument monétaire dans la question de l'accès à l'information.

Patrick Coté explique que l'Arc-en-Pressé ajoute une cohésion de l'information et que la version électronique est un irritant pour certains parents. Il soulève également la question de l'autonomie du comité Arc-en-Pressé vis-à-vis la décision du CÉ prise au mois d'août 2008.

La décision est reçue comme un manque de considération et provoque selon lui, une démobilisation des membres du comité.

Pierre Caron distribue une version papier des résultats du sondage réalisé l'an dernier et fait la lecture des commentaires de quelques parents à la page 30.

Pierre Caron affirme que l'Arc-en-Pressé souhaite recentrer ses activités autour des enfants.

Geneviève Tremblay demande si l'Arc-en-Pressé électronique est envoyé sous forme de fichier rattaché au courrier. Patrick Coté confirme que l'envoi se fera de cette manière très bientôt.

Karine Desrochers remercie les membres du comité Arc-en-Pressé.

Fin de l'entretien avec le comité Arc-en-Pressé.

3. Adoption de l'ordre du jour

Ajout des points 8-i (table de concertation) et 8-j (débarcadère)

Proposé par Nicolas Juillard et appuyé par Benoît Viens

4. Adoption des PV

Le PV de la session extraordinaire du 10 juin 2008 reste introuvable et sera oublié.

Approbation ???

Le PV du 26 août 2008 n'est pas adopté car il manque le texte au point 13.3. Il sera adopté lors de la prochaine rencontre.

Le PV du 24 septembre 2008 est approuvé avec les modifications notées.

Proposé par Margaux St-Georges et appuyé par Benoît Viens

8. b) Dépôt du plan de réussite

Invité : Marélyne Poulin.

Marélyne Poulin explique que le plan de réussite est un plan annuel et qu'il est issu du projet éducatif de l'école.

Marc Croteau explique la place du plan de réussite dans la structure organisationnelle de l'éducation au Québec, ainsi que sa raison d'être.

Geneviève Tremblay présente le plan de réussite et particulièrement le concept de la communauté de recherche philosophique. Un document explicatif sur la communauté de recherche philosophique est déposé. La formation des professeurs sur l'implantation de la communauté de recherche philosophique est toute récente et le comité pédagogique n'a pas encore reçu ce document. La communauté de recherche philosophique est une démarche qui

sera mise à l'essai dans les classes.

Certains membres du CÉ soulignent **qu'il sera important d'avoir de l'information tout au long de l'année sur ce point**. Les membres du CÉ s'étonnent que la question de la ponctualité soit un objectif au plan de réussite.

Adoption du plan de réussite.

Proposé par Guy Surprenant et appuyé par Thiery Arnold

5. Suivi des PV

Les membres du CÉ devaient communiquer avec les comités dont ils sont responsables, mais cette tâche n'a pas été complétée dans son ensemble par les membres.

Les membres du Conseil d'établissement sont invités à contacter les comités afin de s'informer du bon déroulement de leurs activités, de noter le nom du responsable du comité et de s'informer du budget nécessaire au fonctionnement du comité. Les membres peuvent faire référence au document Montants alloués aux comités l'an dernier, présenté au point 7.

Le texte à présenter aux comités concernant la trésorerie sera travaillé par Geneviève Tremblay et Margaux St-Georges.

6. Correspondance

Karine Desrochers présente la correspondance reçue.

7. Rapports et la reddition de comptes

Geneviève Tremblay présente les montants alloués au budget parent (classes) et les montants alloués aux comités l'an dernier.

8. Travaux du conseil

Le conseil discute des points importants concernant la diffusion de l'Arc-en-Pressé.

- La formule de l'Arc-en-Pressé électronique existe que depuis un an. Ce nouveau format rencontre la difficulté d'appriivoiser le changement chez certains parents qui ne consultent plus l'Arc-en-Pressé. Le CÉ croit qu'une autre année est nécessaire afin d'informer les parents de l'existence et de l'importance de l'Arc-en-Pressé. Un rappel sur les obligations des parents à l'égard de la lecture de l'Arc-en-Pressé est nécessaire. Le CÉ est d'avis que les groupes Vert et Jaune doivent recevoir l'Arc-en-Pressé en version papier sur une plus longue période afin de faciliter leur intégration dans l'école. Cette modalité reste à définir quant au nombre de parutions à distribuer en début d'année aux groupes Vert et Jaune.
- La version électronique de l'Arc-en-Pressé doit être distribuée comme un fichier rattaché au courriel. Puisque cette pratique n'a pas été appliquée et qu'elle est considérée comme un point important pour l'adoption de la diffusion de l'Arc-en-Pressé électronique, le conseil demande l'envoi par fichier rattaché. De plus, la

demande de distribution de la table des matières dans le facteur pour les familles recevant la version électronique n'a pas été suivie par le comité Arc-en-Pressé. Pourtant, cette pratique est un rappel incitatif pour la lecture de l'Arc-en-Pressé.

- La production de l'Arc-en-Pressé présente des coûts, tant en version papier qu'en version électronique. Pour la version papier, les coûts se composent de papier, de toner, de l'usure du photocopieur qui entre dans le coût unitaire d'impression et d'une tâche de travail assez lourde pour les membres du comité Arc-en-Pressé. Pour la version électronique, outre le travail commun (papier et électronique) de la composition de l'Arc-en-Pressé, les coûts se composent de l'hébergement sur le site Web et du travail de mise en ondes de l'archive Web par les membres de l'Arc-en-Pressé. Le temps alloué à cette dernière tâche est inconnu des membres du CÉ.

Le Conseil d'établissement propose de conserver la proposition adoptée lors de la séance du 2008-08-26, avec certaines modifications et l'ajout d'un préambule.

Proposition :

- Puisqu'une des fonctions du Conseil d'établissement (art. 94 et 109 LIP) est d'assurer la participation, favoriser l'information et la concertation,
- Puisque la production de l'Arc-en-Pressé exige une contribution financière des parents,
- Puisque les parents ont la responsabilité (Document rôles et responsabilités des parents) de lire l'Arc-en-Pressé dès le lundi soir et retourner les coupons réponses qui s'y trouvent dès le lendemain,
- Puisque l'école Arc-en-Ciel est une école verte,
- Puisque la décision d'imposer une version électronique par défaut aux membres de l'école émane de la volonté de l'assemblée générale de la séance de juin 2007,
- Puisque dans les faits, l'ensemble des parents ont accès à l'Arc-en-Pressé, soit dans le format papier ou électronique,

Le Conseil d'établissement favorise la distribution électronique de l'Arc-en-Pressé et demande à ce que la politique de publication et de distribution de l'Arc-en-Pressé se conforme aux exigences suivantes :

1. Il y aura trois parutions papier au début de l'année, distribuées à tous les élèves,
2. La version électronique sera envoyée à tous directement, par courriel sous forme de fichier rattaché, plutôt qu'en passant par le site Web, qui conserve un rôle d'archives,
3. Les parents qui veulent recevoir la version papier devront en faire la demande explicite.
4. Un montant forfaitaire pour l'année sera chargé à l'ensemble de la communauté pour la publication de l'Arc-en-Pressé tant dans son format papier qu'électronique afin de couvrir les coûts de publication et d'hébergement sur le site web. Ce montant sera révisé annuellement par le Conseil d'établissement.
5. Dès le lundi, dans le facteur, un sommaire du contenu de l'Arc-en-Pressé sera distribué à toutes les familles ne recevant pas l'Arc-en-Pressé en format papier, ceci ayant pour but d'inciter les parents et élèves à lire l'Arc-en-Pressé en version électronique. (Exemple : la page couverture)

La proposition est adoptée.

Proposé par Nicolas Juillard et appuyé par Margaux St-Georges

Karine Desrochers et Geneviève Tremblay sont chargées de rencontrer le comité Arc-en-Pressé pour expliquer la décision du Conseil d'établissement.

8 c) Régie interne

Le document de régie interne est adopté tel que présenté

Proposé par Benoît Viens et appuyé par Jean-Pierre Brie

8 d) Accès aux locaux de l'école

i) Le Conseil d'établissement accepte l'activité de soccer dans le gymnase de l'école. Toutefois, la circulation des participants devra se limiter à l'espace du gymnase, sans qu'il y ait circulation dans les autres espaces de l'école, sous peine d'un retrait de la présente décision.

Proposition adoptée.

Proposé par Benoît Viens et appuyé par Jean-Pierre Brie
Abstention : Margaux St-Georges

ii) Le Conseil d'établissement accepte l'activité de point de chute de paniers bios qui se tiendra dans le hall d'entrée de la rue Henri-Julien.

Proposition adoptée.

Proposé par Guy Surprenant et appuyé par Thiery Arnold

8 e) Trésorerie des comités

Ce point a déjà fait l'objet de discussion au point 5. Suivis au procès-verbal.

8 f) Bulletins préscolaires

Geneviève Tremblay dépose deux documents.

8 g) Bibliothèque

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

8 h) Formation REPAQ et autres

Geneviève Tremblay reçoit plusieurs demandes pour des formations et/ou conférences au sujet de la vie et des problématiques scolaires, ainsi que l'éducation à l'école alternative.

Les personnes suivantes se portent volontaire afin d'aider Geneviève Tremblay à ce sujet :
Benoît Viens, Nicolas Juillard et Thiery Arnold.

8 i) La table de concertation des comités

Suite à l'adoption en assemblée générale de la tenue d'une table de concertation des comités, Guy Surprenant demande la formation d'un sous-comité du Conseil d'établissement afin d'organiser la tenue de cet événement.

Le sous-comité se compose des membres suivants : Geneviève Tremblay, Guy Surprenant, Thiery Arnold et Karine Desrochers.

8 j) Débarcadère

Benoît Viens informe le Conseil d'établissement que le débarcadère de la rue Henri-Julien est inadéquat. L'espace alloué étant insuffisant, les parents doivent faire descendre leurs enfants en pleine rue.

Marc Croteau informe qu'un plan de révision des pratiques de sécurité autour de l'école est en cours.

9. Levée de la séance 22h00.

Proposé par Benoît Viens et appuyé par Thiery Arnold.

Mme Karine Desrochers
Présidente

M. Marc Croteau
Directeur